

FICHE THEMATIQUE: ASSURANCE VIEILLESSE ET SURVIVANTS

avs : la hausse de l'espérance de vie impose des réformes

Le nombre croissant de retraités va placer l'AVS face à un défi de taille ces prochaines années. Les générations issues des années de forte natalité atteignent l'âge de la retraite, l'espérance de vie s'allonge et le nombre des personnes actives recule à terme. Les dépenses de l'AVS continueront d'augmenter et ses recettes fondront. Pour assurer durablement son équilibre financier sans pénaliser les cotisants ou les rentiers, des réformes doivent être mises en route dès à présent.

- ▶ Un tiers des plus de 65 ans exerce une activité lucrative. Ils sont performants et expérimentés.
- ▶ L'équilibre entre les générations ne sera maintenu que si l'âge de la retraite est relevé.
- ▶ Il ne saurait être question d'introduire de nouvelles prestations.
- ▶ La pérennité de l'AVS passe par l'instauration d'une règle de financement durable.

DE MOINS EN MOINS DE PERSONNES ACTIVES POUR TOUJOURS PLUS DE RETRAITES

Depuis 1948, l'espérance de vie a augmenté de 8 ans



2,3

personnes actives financeront un retraité en 2035. Le déséquilibre croissant entre rentiers et retraités menace la sécurité financière de l'AVS.

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) couvre à la fois les personnes qui exercent une activité lucrative et celles qui ne travaillent pas. Financée à hauteur de 80 % par les employeurs et les salariés et de 20 % par l'Etat, cette œuvre sociale fonctionne selon le système de la répartition. Autrement dit, les cotisations mensuelles des salariés d'aujourd'hui financent les rentes des retraités d'aujourd'hui. Quant à la part de la Confédération, elle provient des recettes de l'impôt fédéral et de la taxe sur la valeur ajoutée, ainsi que des impôts sur le tabac, les spiritueux et les maisons de jeu.

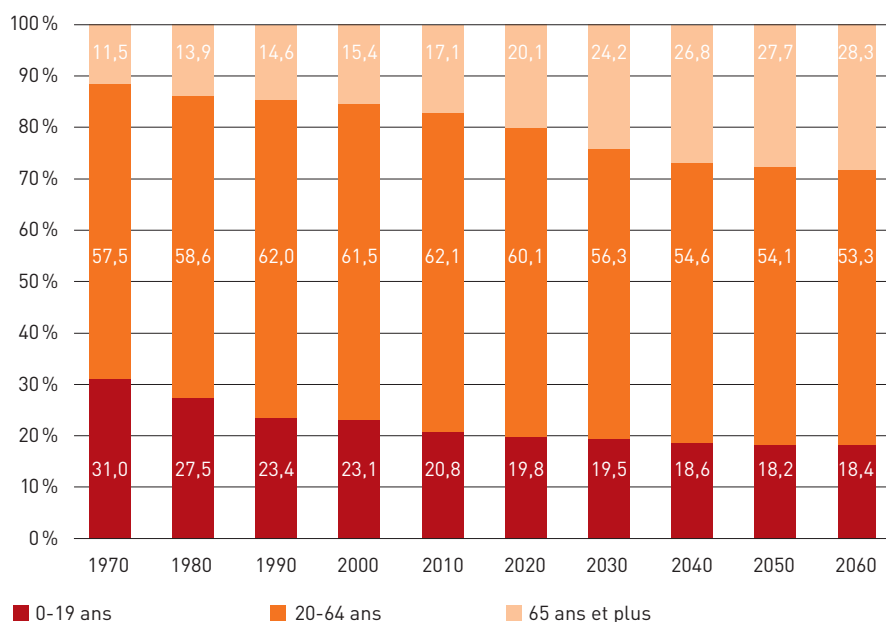
Le problème essentiel de l'AVS réside dans la hausse continue tant du nombre de bénéficiaires de rente que de leur espérance de vie. Sans oublier un faible taux de natalité depuis plus de 30 ans. Depuis 1948, date d'adoption de l'AVS, l'espérance de vie des plus de 65 ans a passé de 12,4 à 19,2 ans chez les hommes et de 14 à 22,2 ans chez les femmes. Dans ce contexte, l'AVS va devoir faire face à de graves difficultés ces prochaines années, d'autant que l'on prévoit une diminution de la population active. Il y aura donc de moins en moins de personnes salariées pour un rentier. Bien que, à ce jour, l'AVS soit financièrement saine, il ne saurait être question d'introduire de nouvelles prestations. Il faut au contraire prendre les mesures nécessaires pour pérenniser l'AVS. Et, notamment, relever l'âge de la retraite. Aujourd'hui déjà, un tiers des plus de 65 ans exerce encore une activité lucrative. Ils jouissent d'une meilleure santé et considèrent que le travail donne sens à leur vie.

ESPERANCE DE VIE EN HAUSSE

La part des personnes actives (20 à 64 ans) reculera à 53 % d'ici 2060, selon des projections de l'Office fédéral de la statistique. La part des enfants et des jeunes sera aussi en baisse.

Evolution démographique en Suisse (1970 à 2060)

Par groupes d'âge en pourcentage de la population totale



Source : Office fédéral de la statistique

LA SANTE FINANCIERE DE L'AVS SOUS PRESSION

Les prestations de l'AVS ont été continuellement étendues au cours de ses 50 premières années d'existence

Une extension des prestations a son prix

Depuis son entrée en vigueur en 1948, l'AVS a été par dix fois adaptée aux exigences nouvelles. Les neuf premières révisions ont débouché sur des améliorations de prestations, c'est-à-dire sur des rentes plus élevées et, partant, des hausses de cotisations. Quant à la 10^e révision de l'AVS, outre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans, elle a apporté de nombreux plus, en particulier pour les femmes : les bonifications pour tâches éducatives et d'assistance, le passage à un système de rentes individuelles avec partage des revenus acquis durant le mariage, la rente de veuf et la possibilité d'anticiper de deux ans le versement de la rente.

Le rejet de la 11^e révision de l'AVS a fait perdre à cette œuvre sociale un temps précieux qui aurait pu être utilisé au profit de sa pérennisation

Après avoir été longuement débattue au Parlement, la 11^e révision de l'AVS a été rejetée par le Conseil national lors de son vote final en septembre 2010. Or cette révision aurait permis d'ajuster l'âge de la retraite des femmes à celui des hommes (65 ans) et de subventionner les retraites anticipées durant une période transitoire. Au final, l'AVS aurait vu ses dépenses diminuer de quelque 400 millions de francs par année. Le refus de ce compromis politique fait perdre à cette œuvre sociale un temps précieux qui aurait pu être utilisé au profit de sa pérennisation.

EN BREF

L'AVS EN CHIFFRES

En 2010, les recettes de l'AVS se sont montées à 38,5 milliards de francs, contre 36,6 milliards de dépenses. A la fin de cet exercice, l'AVS affichait un solde de 44,2 milliards de francs. Des déficits croissants sont prévus pour les années à venir, déficits qui grignoteront inexorablement le capital de l'AVS si des mesures ne sont pas prises rapidement. Actuellement, plus de 2,1 millions de personnes bénéficient de prestations de l'AVS. La rente moyenne s'élève à 1780 francs par mois, le minimum mensuel étant fixé à 1160 francs et le maximum, à 2320 francs.

Si des mesures ad hoc ne sont pas prises rapidement, la fortune de l'AVS, actuellement supérieure à 44 milliards de francs, sera épuisée d'ici à 2030

L'allongement de l'espérance de vie pèse lourd sur les finances de l'AVS

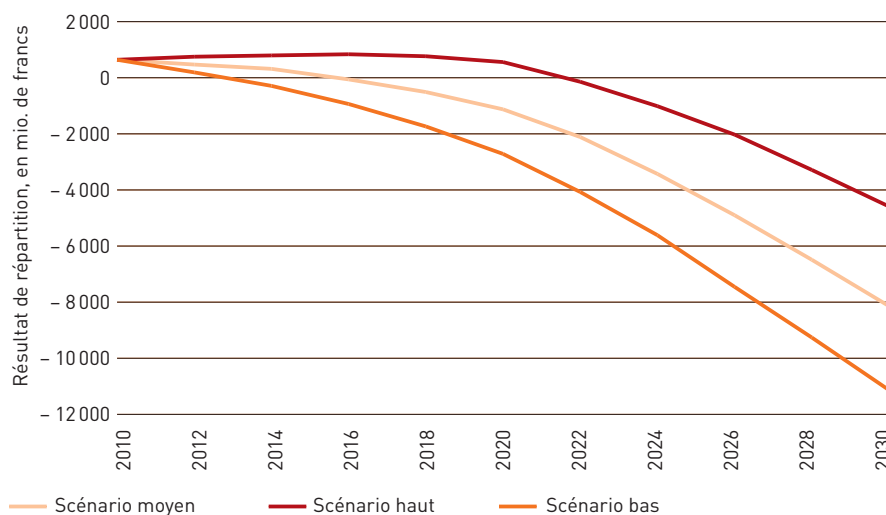
L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) prévoit des déficits croissants au cours des prochaines années : la progression du nombre de rentiers et de l'espérance de vie ont pour effet une hausse des dépenses supérieure à celle des recettes provenant des cotisations des salariés et des employeurs. En fonction du scénario choisi, les déficits apparaîtront dans quelques années déjà, le scénario moyen tablant sur un épuisement total du capital de l'AVS en 2030 déjà. Le monde politique doit donc prendre dès aujourd'hui des mesures pour garantir l'AVS et, avec elle, les futurs retraités.

DEFICITS ATTENDUS

Quel que soit le scénario (développement économique, immigration, etc.), l'AVS accusera des déficits au cours des années à venir.

Prévisions relatives au résultat de répartition de l'AVS (2010-2030)

Résultat de répartition annuel en millions de francs selon les scénarios se basant sur le régime en vigueur



Source : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Les enfants du baby-boom arrivent à la retraite

Depuis 2010, l'allongement de l'espérance de vie et l'évolution structurelle de la population constituent des charges pour l'AVS. En effet, les enfants du babyboom arrivant à la retraite, la proportion des bénéficiaires de rente en regard de la population totale s'accroît fortement. Quant à la part des actifs, elle s'effrite lentement mais sûrement. En 1970, les plus de 65 ans formaient 11,5 % de la population, alors qu'aujourd'hui ils représentent une personne sur six en Suisse. L'Office fédéral des assurances sociales s'attend à ce que cette proportion passe à près d'un quart d'ici à 2030. Concrètement, de 4,6 personnes actives pour un rentier en 1970, ce rapport passera à 2,3 pour 1 en 2035. A moins que l'AVS ne s'adapte ces prochaines années à cette évolution, il ne sera plus possible de garantir l'équilibre entre recettes et dépenses.

L'AVS NE PEUT SE PERMETTRE UNE NOUVELLE EXTENSION DE SES PRESTATIONS

Une épée de Damoclès au-dessus des cotisants et des contribuables

Actuellement, les retraités jouissent d'une situation financière bien meilleure que les jeunes familles

Actuellement, plus des deux tiers des bénéficiaires d'une rente de l'AVS touchent également des prestations de la prévoyance professionnelle et de la prévoyance privée. Des enquêtes sur les revenus et la fortune des différents groupes d'âge révèlent que, globalement, les retraités jouissent d'une situation financière meilleure que les autres groupes d'âge. C'est particulièrement vrai lorsqu'on compare les 65 ans et plus avec les jeunes salariés. Il faut préciser que les retraités qui ne perçoivent pas de rente du 2^e ou du 3^e pilier peuvent demander, en cas de besoin, des prestations complémentaires (PC).

Compte tenu de ce qui précède, il serait inadéquat d'élargir les prestations de l'AVS ou d'encourager financièrement les retraites anticipées. Car qui dit nouvelles prestations dit dépenses supplémentaires, qui viendraient accélérer la chute de l'AVS en termes de finances et alourdiraient la charge des salariés et des contribuables.

Les prestations complémentaires ne doivent pas être remplacées par des rentes régulières

Compte tenu de la situation actuelle, une augmentation générale du montant des rentes AVS ne se justifie pas

Les interventions politiques en faveur d'un remplacement des prestations complémentaires, dont l'efficacité n'est plus à prouver, par des rentes AVS/AI plus élevées et assurant les bases d'existence se font de plus en plus insistantes. Or la hausse du montant total alloué aux retraités – y compris à ceux qui n'en ont pas besoin financièrement – ne ferait qu'aggraver la situation financière déjà délicate de l'AVS.

LA PERENNITE DE L'AVS PASSE PAR UN RELEVEMENT DE L'AGE DE LA RETRAITE

L'AVS est la principale assurance sociale de Suisse. Il est donc dans l'intérêt de tous qu'elle demeure saine et finançable, comme cela a été le cas jusqu'ici grâce notamment à l'évolution favorable de la conjoncture, à l'augmentation de la population active au cours des dernières décennies et aux 7 milliards de francs issus de l'or de la Banque nationale versés en 2007 au fonds AVS. Maintenant, pour être à la hauteur des enjeux qui se profilent en termes d'espérance de vie et d'évolution démographique, il faut rapidement trouver des solutions.

Le relèvement de l'âge de la retraite ne doit pas être un tabou

Nombre de pays européens ont déjà relevé l'âge de la retraite des travailleurs

La prochaine révision de l'AVS doit être l'occasion d'adapter cette assurance sociale à l'évolution de l'espérance de vie. Dans ce contexte, il faudra aborder de front la question du relèvement de l'âge de la retraite. Par ailleurs, il faut assouplir l'âge de la retraite sans prévoir de mesures sociales destinées à en atténuer les effets financiers. Il sera ainsi possible de mieux ajuster la durée de la vie active à l'espérance de vie et de réduire la pression à la baisse des prestations ou à l'augmentation des cotisations. Nombre de pays européens ont déjà fixé l'âge du départ à la retraite à un niveau plus élevé qu'en Suisse, ou sont sur le point de le faire. Le relèvement de l'âge de la retraite au-dessus de 65 ans ne doit pas être un tabou. D'ailleurs, l'Allemagne a décidé de faire passer cette limite à 67 ans d'ici à 2029, alors qu'en Norvège ce pas a déjà été franchi.

L'AVS a besoin d'un mécanisme de contrôle

L'AVS doit être dotée d'une règle de financement durable qui définit des mesures urgentes en cas de crise

On sait qu'une dynamique financière négative peut vite s'emballer (cumul de déficits et explosion de l'endettement) et qu'il faut alors un temps considérable pour inverser la tendance. C'est pourquoi une « règle de financement durable » s'impose pour l'AVS, sur le modèle du frein à l'endettement.

Une telle règle devrait se composer, d'une part, de mesures d'intervention immédiates prédéfinies et, d'autre part, d'une obligation d'élaborer parallèlement un projet d'assainissement à long terme. Les mesures immédiates se déclencheraient automatiquement au moment où les réserves du fonds AVS passeraient sous un certain seuil ; pour éviter une dégradation financière supplémentaire, elles agiraient en fonction des moyens disponibles, ce qui se traduirait, par exemple, par une adaptation du mécanisme d'indexation des rentes. Signalons qu'un mécanisme largement similaire avait été prévu dans le cadre de la deuxième version de la 11^e révision de l'AVS, qui a échoué devant le Parlement. En ce qui concerne le projet d'assainissement à long terme, celui-ci devrait être élaboré dans un délai défini par la règle de base. Contrairement au volet des mesures immédiates, la marge de manœuvre politique et conceptuelle resterait ici entière.

INFORMATIONS

Dossiers et liens

≥ www.economiesuisse.ch

≥ [Finances fédérales : des défis cruciaux](#)



Votre personne de contact chez economiesuisse

Vincent Simon
Responsable de projets Finances et fiscalité
vincent.simon@economiesuisse.ch